



Élections du 2 décembre 2008
à la Commission Administrative Paritaire
Nationale
des conseillers d'orientation-psychologues



Pour un véritable service public d'orientation dans le service public d'éducation

L'orientation scolaire ne doit pas être intégrée aux maisons de l'emploi ou autres guichets uniques, ni devenir une annexe de la psychologie scolaire. Ni psychologues réduits à de la re-médiation scolaire, ni "orienteurEs" chargéEs de faire du placement professionnel, les COP avec leurs missions actuelles ont toute leur place dans le service public d'éducation. Garants d'un système éducatif démocratique que chacunE peut s'approprier, l'ONISEP, les CIO et les personnels qui y travaillent doivent être préservés et même renforcés.

Disparition programmée du service public d'orientation

- Dégradation des conditions d'accueil et de travail dans les CIO: baisse des budgets de fonctionnement, fermetures et/ou regroupements de CIO, suppression de postes administratifs, baisse des frais de déplacement...
- ConseillerE d'orientation psychologue, un corps en extinction: baisse continue des recrutements, remplacement d'un seul départ en retraite sur 6 en 2008, menaces d'arrêt total du recrutement (rapport du HCE)... Développement parallèle du juteux marché privé du conseil en orientation (coaching, counselling...).
- Transfert des missions des COP aux enseignantEs : entretiens d'orientation menés par les professeurs principaux, orientation active à l'université...
- Depuis 2003, les rapports pleuvent. Ils préconisent une décentralisation des CIO.
- L'ONISEP en voie de privatisation : multiplication des partenariats avec les fédérations patronales, des officines du secteur privé.

Sud Education revendique :

Pour les CIO :

- ❖ Maintien de la place et du statut des CIO (relevant du Ministère de l'Education Nationale et indépendants des établissements scolaires).
- ❖ Maintien d'un réseau de CIO sur tout le territoire (au moins les 560 existants).
- ❖ Gestion uniforme des moyens de fonctionnement assurée par l'Education Nationale.
- ❖ Des moyens de fonctionnement et des locaux décents permettant l'accueil du public dans les meilleures conditions.
- ❖ Des personnels administratifs, titulaires de l'éducation nationale en nombre suffisant.
- ❖ Des documentalistes à la hauteur des besoins. Au minimum un poste à temps plein, quelle que soit la taille du CIO ou de l'antenne.

Pour les COP :

- ❖ Maintien du statut de fonctionnaire d'état et des missions actuelles : notre coeur de métier, c'est l'information et le conseil individualisé en orientation.
- ❖ Maintien de la formation professionnelle spécifique et du niveau de qualification actuel.
- ❖ Des recrutements permettant d'atteindre dans les 5 ans à venir le ratio un COP pour 500 élèves du second degré.
- ❖ Des recrutements permettant d'intervenir significativement dans l'enseignement supérieur.
- ❖ Des conditions de travail adaptées (respect de la maîtrise de l'emploi du temps sur la base de 35 heures hebdomadaires avec le maintien du quart temps, prise en charge des frais de déplacement, dotation en matériel informatique).
- ❖ Arrêt du recrutement de personnels précaires et titularisation immédiate et sans condition de ceux déjà employés.
- ❖ Création de postes de titulaires réservés réellement aux remplacements.

Pour l'ONISEP

- ❖ Des moyens de fonctionnement conséquents, assurés exclusivement par l'Education Nationale, qui garantissent l'indépendance de son activité et une diffusion systématique de ses productions (un office central avec une rédaction autonome, des délégations régionales avec des points de diffusion accessibles).

Votez Sud éducation pour la défense de nos missions actuelles dans le service public d'éducation avec les moyens matériels et humains permettant de les exercer pleinement.

Les élections professionnelles désignent les représentants des personnels qui siègeront face à l'administration pour trois ans dans des instances consultatives départementales (CAPD) académiques (CAPA) et nationales (CAPN).

Les voix obtenues sur les listes nationales déterminent les décharges de service accordées à chaque syndicat. Cela explique l'inflation de listes d'organisations absentes du terrain et des mobilisations. Drainer des voix leur permettra d'avoir quelques permanents totalement déchargés de classe.

Sud éducation dispose de 91 décharges équivalents temps plein pour son fonctionnement local et national ; aucune n'excède un mi-temps.

En commission paritaire, notre présence doit permettre la transparence des règles fixées par l'administration concernant le mouvement des personnels, les déroulements de carrière, l'attribution de stages et de congés de formation... La réduction des moyens, la multiplication des postes à profil et l'augmentation des heures supplémentaires rendent ce contrôle plus difficile. Le rôle des élus est de défendre les personnels face à la hiérarchie.

Ces résultats déterminent la participation aux Comités Techniques Paritaires (CTPD, CTPA, CTPM). L'administration y prononce seule fermetures et ouvertures de postes. Nous y défendons l'école publique et les droits des personnels.

L'enjeu n'est pas d'élire des techniciens de la gestion des carrières, mais de soutenir le syndicalisme auquel nous voulons donner des représentants face à l'administration.